

Préavis municipal n° 70 relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit « La Bergerie » (Route Suisse / Avenue du Mt-Blanc)

Date proposée pour la séance de la commission:

- Lundi 15 septembre 2014 à 20h00
Collège des Tuillières: salle de conférence
« administration Tuillières »

Municipal responsable: M. Olivier Fargeon

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Ces dernières années, la ville de Gland a connu une forte croissance de son urbanisation qui s'est accompagnée d'une augmentation continue de la mobilité. Dans les quartiers « Sud » de l'agglomération, l'habitat a poursuivi son extension à un rythme soutenu, notamment par le biais des plans de quartier « En Meydez II » et « Mauverney-Dessus / Au Bochet-Dessus ».

Face au développement soutenu de ce périmètre, la municipalité a souhaité y mener en 2005 une étude de trafic afin de développer une vision claire de l'accessibilité à ces quartiers et de garantir ainsi la maîtrise du trafic induit par cette croissance.

Cette réflexion a donné lieu à l'établissement d'un schéma de circulation comprenant notamment l'aménagement de nouveaux giratoires le long de l'avenue du Mt-Blanc et de la route Suisse. Par la suite, ces ouvrages ont été confirmés par le plan des mobilités douces. En effet, en renforçant l'attractivité du réseau principal, ces mesures permettent de prévenir un transit indésirable à travers les quartiers d'habitation. Actuellement, après avoir fait l'objet de précédentes demandes auprès de la présente assemblée, certains de ces giratoires ont déjà été réalisés (giratoires de « Malagny » et « Cocardon »).

Situé sur le réseau routier cantonal dit « en traversée de localité », le giratoire faisant l'objet du présent préavis se situe à l'intersection entre la route Suisse et l'avenue du Mt-Blanc et permettra notamment :

- de sécuriser ce carrefour en facilitant en particulier les mouvements de « tourner à gauche » ;
- de réduire le trafic de transit empruntant les quartiers riverains en améliorant l'attractivité du réseau routier principal ;
- d'offrir une traversée piétonne sécurisée pour de nombreux résidents désirant se rendre au lac, profiter du chemin de la Falaise ou encore rejoindre les résidences du Golf ;
- de créer un aménagement marquant clairement l'entrée à l'intérieur de la zone urbanisée de la commune (« porte d'entrée »).

Enfin, cet ouvrage s'inscrit également comme un élément modérateur le long de la route Suisse permettant par une vitesse de passage plus basse d'une part, de réduire le risque et la gravité des accidents et d'autre part, de diminuer les nuisances sonores. Relevons encore qu'un récent inventaire établi par la Direction générale de la mobilité et des routes désigne ce carrefour comme le seul « point noir » en matière d'accidentologie recensé sur le territoire communal.

Descriptif du projet

Le projet prévoit la réalisation d'un giratoire compact de diamètre extérieur de 32 mètres comprenant un anneau carrossable d'une largeur de 6.50 m. L'îlot central infranchissable de 14 mètres de diamètre est couronné d'un anneau semi-franchissable de 2.50 m de large. Ces dimensions assurent aux différentes catégories de véhicules motorisés, notamment les poids lourds, de pouvoir en faire le tour aisément et permettent également le passage des convois exceptionnels.

Placé sur l'axe médian de l'avenue du Mt-Blanc, le centre de l'ouvrage est déplacé approximativement de 9 mètres au Nord-Ouest de l'axe de la route Suisse actuelle pour être ainsi tangent au trottoir existant sur le bord « Lac » de cette dernière. D'autre part, afin d'assurer des angles d'insertion de bonne qualité pour les branches de ce giratoire, le gabarit de la voirie a été fortement réduit à l'approche de cet ouvrage, principalement le long de la

route Suisse. Cette réduction de certaines largeurs concourra également à modérer la vitesse des usagers au passage de cet aménagement.

Il est toutefois pertinent de relever que cette nouvelle configuration de la voirie concorde pleinement avec une éventuelle requalification de la route Suisse, qui pourrait à terme être entreprise sans requérir de travaux importants à l'intérieur du carrefour concerné.

Actuellement, un trottoir et une piste cyclable longent la route suisse sur ce tronçon. Le projet prévoit le maintien de ces équipements en les complétant par deux traversées piétonnes sécurisées et par un aménagement permettant aux cycles de s'insérer en toute sécurité au sein de la circulation motorisée.

En parallèle, il est également proposé de munir l'avenue du Mt-Blanc, sur le tronçon compris entre la route Suisse et la rue de Malagny, d'un trottoir et de deux pistes cyclables. En effet, la largeur généreuse qu'offre le domaine public à cet emplacement permet d'octroyer aux modes doux des aménagements adaptés en créant d'une part, un itinéraire piétonnier continu tout au long de l'avenue du Mt-Blanc et d'autre part, un espace sécurisé pour les vélos qui emprunteraient cette desserte.

Nous profitons également de l'occasion offerte par cette réalisation pour remplacer les conduites d'eau potable se trouvant à l'intérieur de l'emprise des travaux. En effet, il est judicieux de saisir l'opportunité de ce chantier pour remettre à neuf ces canalisations et ainsi éviter tout risque de devoir y réintervenir par la suite. Cette remarque est d'autant plus pertinente que la conduite sise au long de l'avenue du Mt-Blanc présente de manière récurrente des dysfonctionnements (fuites).

Hormis le système de récolte et d'évacuation des eaux de chaussée qui sera adapté à la nouvelle configuration du carrefour, le réseau d'assainissement ne fera pas l'objet de travaux.

Requis par la nouvelle configuration du carrefour, un nouvel éclairage public sera également mis en place qui, comme les marquages routiers et la signalisation verticale, sera réalisé conformément aux directives de la Direction générale de la mobilité et des routes.

Enfin, les différents services de distribution (SEIC, Swisscom,...) seront contactés avant le démarrage des travaux afin de connaître leurs besoins respectifs et éviter ainsi tous travaux ultérieurs aux abords de cet ouvrage.

Zone de verdure - îlot central

La reconfiguration du carrefour conduit une surface importante, actuellement dévolue à la circulation motorisée côté « lac » de la route Suisse, à être libérée et réaffectée en zone de verdure. Pour l'instant, il n'y est prévu qu'un engazonnement. Toutefois, à terme, lors de la requalification de la route Suisse, des végétations plus importantes, comme par exemple une allée d'arbres, pourraient y prendre place.

L'emplacement de ce giratoire le conduira à officier comme « porte d'entrée » délimitant la zone urbanisée de Gland pour les usagers de la route. Au vu de cet élément, il est justifié d'affirmer ce rôle spécifique en portant un effort tout particulier sur son identité. Dans ce but, l'aménagement de la pastille centrale a fait l'objet d'une collaboration entre le Service de la culture et le Service infrastructures et environnement, en particulier les espaces verts. Les réflexions menées ont conduit à s'adjoindre les services d'un artiste afin de développer un projet alliant végétations et sculpture.

Emprises

La conception de ce giratoire a été établie de manière à minimiser les emprises sur les terrains privés adjacents, notamment en raison de leur caractère forestier. Ainsi, ce projet est

intégralement compris dans l'emprise généreuse des biens-fonds constituant le domaine public actuel cantonal et communal et ne requiert par conséquent aucune emprise supplémentaire.

Coût des travaux

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprises, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Construction du giratoire (encaissement de chaussée, évacuation des eaux, bordures et revêtement bitumineux)	732'000.00
Aménagement de bandes cyclables et d'un trottoir le long de l'av. du Mt-Blanc (génie civil)	97'000.00
Remplacement de la conduite d'eau sous-pression (génie civil et appareillage)	120'000.00
Marquages routiers et signalisation verticale	63'000.00
Eclairage public	71'000.00
Aménagement de l'îlot central et des bandes végétalisées (œuvre et végétation)	60'000.00
Honoraires de l'ingénieur civil pour direction des travaux et mise en service	60'000.00
Frais géométriques, abornement	10'000.00
Frais de reproduction, copies	1'000.00
Divers et imprévus (env. 5 %)	60'700.00
Montant total HT	1'274'700.00
T.V.A. 8,0 % arrondi à	100'300.00
Montant total TTC	1'375'000.00

Subventions, participation de tiers

S'agissant de dépenses de correction de routes cantonales « en traversée de localité » et conformément à l'art. 56 de la Loi sur les routes, ces travaux devraient pouvoir bénéficier d'une participation financière cantonale. Pour ce faire, une demande de subvention relative aux

travaux d'aménagement du giratoire a été formulée auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes.

Cet ouvrage figurant également à l'inventaire des mesures prescrites par l'étude d'assainissement du bruit routier, les travaux inhérents à sa construction profiteront également d'un subside à ce titre.

En parallèle, comme le veut l'usage, l'Etablissement cantonal d'assurances subventionnera partiellement les travaux de remplacement des conduites d'eau sous-pressure.

A ce jour, nous n'avons encore reçu aucune réponse sur le montant de ces différentes subventions.

Enfin, une participation de tiers à hauteur de 45'000.- fr sur le montant relatif à la construction du giratoire est également acquise pour l'aménagement et la mise en valeur de certains accès riverains.

Procédure

Conformément aux dispositions de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ce projet a été soumis pour examen préalable au Service des routes qui, après consultation des différents services cantonaux concernés, s'est déterminé favorablement vis-à-vis des aménagements envisagés.

Par la suite, cet ouvrage a fait l'objet d'une enquête publique, du 14 janvier 2014 au 13 février 2014 inclus, qui a suscité une opposition de la part de Michel Chuffart.

Les doléances formulées à l'encontre du projet par ce dernier se rapportent exclusivement aux infrastructures destinées aux cycles. Il est notamment reproché que la configuration des équipements proposés ne permet pas une réinsertion aisée et sécurisée des cyclistes roulant depuis Rolle en direction de Nyon. Il est également déploré pour ces mêmes usagers l'absence de bande cyclable au long de la route Suisse sur le tronçon compris entre le chemin de Fontenailles et l'usine électrique des Avouillons.

Face à ces griefs, la municipalité a jugé légitime d'apporter les modifications requises de façon à sécuriser en direction de Nyon la réinsertion sur la route Suisse des cyclistes circulant en provenance de Rolle. A l'opposé, elle ne souhaite pas répondre favorablement à la réalisation d'une bande cyclable longeant la route Suisse depuis le chemin de Fontenailles jusqu'à l'usine électrique des Avouillons. En effet, non seulement les gabarits actuels sont insuffisants mais il s'agit de surcroît d'une route cantonale « hors traversée de localité ». Un tel aménagement nécessiterait d'élargir la route Suisse sur une longueur approximative de 750 mètres ! Cette réalisation paraît clairement sortir du cadre du présent projet qui ne comprend qu'un réaménagement local de la voirie. Au vu de ces motifs et compte tenu des modifications apportées, la municipalité propose de lever cette opposition.

Financement

Nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 1'375'000 fr. aux conditions les plus favorables. Ce montant sera par la suite réduit de la participation des tiers et des subventions.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 2.2%, nos

charges financières pourraient s'élever la première année à 76'050 francs (intérêts : 30'250 francs et amortissements : 45'800 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont difficilement chiffrables. Ils seront englobés dans les comptes « entretien des ronds-points ».

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 70 relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit « La Bergerie » (Route Suisse / Avenue du Mt-Blanc) ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 1'375'000 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 1'375'000 fr ;
- III. - d'approuver la réponse à l'opposition décrite dans le présent préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  G. Cretegnny

Le secrétaire :  D. Gaiani



Annexes: Plan synoptique du giratoire projeté
Tableau du plafond d'endettement

Estimation des charges financières annuelles		Cautionnements	
- Taux	2.20%	Plafond de cautionnement	20'000'000.00
- Amortissement	30 ans	Cautionnements engagés à ce jour	11'543'018.00
Total annuel des charges	Fr. 76'080.00	Disponible à ce jour	8'456'982.00
Situation financière au 29.08.2014		31.12.2013	29.08.2014
Plafond d'endettement			
Endettement			
- Engagements courants		2'345'903.21	453'700.39
- Passifs transitoires		840'352.59	
- Emprunts / Limite de crédit		56'277'500.00	58'895'000.00
Total endettement		59'463'755.80	59'348'700.39
			108'000'000.00
Préavis		Récapitulation	
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal		Total endettement au 29.08.2014	
Travaux facturés et payés à ce jour		Solde ouvert préavis	
Solde ouvert		Préavis en cours	
		Total endettement brut	
Préavis n°63 : Construction d'un bâtiment UAPE-Pause Déj.-classes ETP Perrelets		59'348'700.39	
Préavis n°67 : Remplacement conduite ESP Av. Mt-Blanc / Rte deBegnins / Rue du Midi		12'227'877.00	
Préavis n°68 : Acquisition fraction parcelle n°436 sise au lieu-dit "En Vertelin"		9'368'467.00	
Préavis n°66 : Crédit prestations urbanistes et spécialistes PPA "Gare Sud"			
Préavis n°70 : Construction giratoire au lieu-dit "La Bergerie" (Rte Suisse / Av. Mt-Blanc)			
Total des préavis en cours		9'368'467.00	